

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1369

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 10

À l'alinéa 5, après le mot :

« personne »,

insérer les mots :

« hésite ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli, pour que le texte soit clair sur ses intentions.